

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

*cerfa*N° 14734*01

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre reserve a l'administration							
Date de réception: 14 00 pore 2013	Dossier complet le: N° d'enregistrement: F-022-13-P-0088						
1. Intitulé du projet							
A maior a grant allum accomplicum giuntaime augula mauta dián antermantale 4004							
Aménagement d'un carrefour giratoire sur la route départementale 1001							
2. Iden	tification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire						
2.1 Personne physique							
Nom Prénom							
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	Conseil général de la Somme						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne Monsieur Christian MANABLE morale							
RCS / SIRET 12 2 8 1 0 0 0 1 0							
Joignez à	votre demande le document CERFA n° 14734*01						
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet							
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique						
Rubrique 6	Infrastructures routières						
Sous rubrique E	Giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare						
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1						
4.1 Nature du projet							
Aménagement d'un carrefour giratoire sur la route départementale 1001							
4.2 Objectifs du projet							
Amélioration de l'accès à la zone commerciale Vauchelles 2							
4.3 Décrivez sommairement le projet							
4.3.1 dans sa phase de réalisation Les travaux prévus seront séquencés en quatre phases : le terrassement, la construction de chaussée, le bordurage et							
la signalisation.							
4.3.2 dans sa phase d'exploitation							

Gestion sécurisée du trafic automobile dans un carrefour prioritaire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).									
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli									
Dossier d'étude d'impact analyse au cas par cas.									
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées									
Grandeurs caractéristiques Valeur									
Nombre de branches Superficie gobale Diamètre du giratoire	3 branches complètes et une amorce 3 550 m² 40 m								
4.6 Localisation du projet									
Adresse	Coordonnées géographiques ¹ Long. 1.87	4202 E Lat. 50.093693 N							
RD 1001	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18	°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :							
80100 Abbeville 80132 Vauchelles-lès-Quesnoy	Point de départ : Long ° _	_'"_ Lat°'"_							
80580 Epagne-Epagnette	Point d'arrivée : Long ° _	_'"_ Lat°'"_							
	Communes traversées :								
	Abbeville, Vauchelles-lès-Quesnoy et Epagn	e-Epagnette							
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact? Oui Non 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé?									
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de Oui X Non									
Si oui, de quels projets se compose le programme ? Extension de la zone commerciale appelée Vauchelles 2									
	environnementale de la zone d'implantation e	nvisagée							
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le li	eu de votre projet ?								
Terres arables (Corine Land Cover)									
	urbanisme (ensemble des documents d'urbani: des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	sme Oui X Non							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

- Abbeville : PLU approuvé le 19/12/2012 Projet classé en zone 2AUE : zone à urbaniser à vocation économique, phase 2 Si oui, intitulé et date d'approbation: - Vauchelles-lès-Quesnoy: POS approuvé le 03/08/2001 Précisez le ou les règlements Projet classé en zone NArf : zone à urbaniser à vocation économique applicables à la zone du projet - Epagne-Epagnette : PLU approuvé le 29/06/2007 Projet classé en zone AUf : zone naturelle non-équipée destinée à être urbanisée Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact Oui Non Le projet se situe-t-il : Lequel/Laquelle? La ZNIEFF la plus proche est à 1,9 km (ZNIEFF 1 Marais dans une zone naturelle d'intérêt écologique, de la vallée de la Somme entre Eaucourt-sur-Somme et faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou X Abbeville) couverte par un arrêté de protection de biotope X en zone de montagne ? X sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une Le projet est situé dans le périmètre du futur parc naturel Χ réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un régional de Picardie Maritime parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention X du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration? dans une aire de mise en valeur de l'architecture |X|et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager? dans une zone humide ayant fait l'objet d'une |X|délimitation? dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par PPRI inondation de la vallée de la Somme et de ses affluents X un plan de prévention des risques approuvé le 01/12/2004 technologiques? X si oui, est-il prescrit ou approuvé? X dans un site ou sur des sols pollués ? dans une zone de répartition des eaux ? Absence de donnée pour le bassin Artois-Picardie

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?			X		
dans un site inscrit ou classé ?			X		
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :	0.000.000	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?			X	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZICO Etangs et marais du bas- sin de la Somme (PE 02), situé à 1,9 km.	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?			X	Le site historique le plus proche est le Jardin et le Parc de Bagatelle situé à 1,2 km.	
	6. Caractéristiques de l'impact	pote	ntiel c	lu pro	jet sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :				
Domo	iines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X		Il n'y aura pas d'apport de matériaux de remblais mais unique- ment un apport de matériaux structurels de chaussée de recy- clage ou extrais de carrières (environ 1 000 tonnes).	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	des t	cones concernées par l'emprise du projet sont uniquement erres agricoles (culture) situées dans une zone trés anthro e ne présentant pas d'intérêt écologique particulier.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances Commodité s de voisinage	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Les travaux d'aménagement du giratoire seront temporairement source de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?			L'aménagement ne modifiera pas le régime hydrologique de la route existant.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	Lors de la phase de construction, des matériaux de déconstruction seront transportés vers des centrales de recyclages.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	
				usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
OU [A]	Non Si oui, décrivez lesquel	.03.	AIIIC	magomoni de la zone vadonence z

6.3 L	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?					
Oui	Non X Si oui, décrivez lesquels :					
7. Auto-évaluation (facultatif)						
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.					
Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact. En effet, il s'agit d'un aménagement de carrefour sur un réseau routier déjà préexistant. De plus,ce projet est situé dans une zone déjà anthropisée vouée à l'agriculture (culture) et marquée par des infrastructures routières et autoroutières et des aménagements à caractère commercial et industriel. Le paysage d'openfield, dans lequel ce projet se trouve, présente peu d'intérêt patrimonial. L'aménagement d'un carrefour giratoire à cet endroit ne peut, en aucune manière, porter préjudice au parc et jardin de Bagatelle. Enfin, ce projet, situé sur un plateau agricole à faible enjeu écologique, est situé à près de 2 km du premier espace naturel protégé. Il s'agit d'un aménagement aux impacts limités et situé dans un environnement aux enjeux patrimoniaux trés faibles. A ce titre, une étude d'impact ne nous semble pas justifiée.						
0.1.4	8. Annexes					
0.1 A	Annexes obligatoires					
	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document					
IX	d'urbanisme s'il existe);					
IX	d orbidinatile sil existe),					
	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;					
	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des					
	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,					
□	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et					
	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;					
	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire illez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les					
	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire illez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les ies auxquelles elles se rattachent					

	9. Engagement et signature							
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	Amiens	le,	14 octobre 2013					
Signature	Le Directeur de la Modernisation des Infrastructure G Roland CARON	s,						